

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration

Le 29 mai 2026 à 15h30 au siège de Transports Publics du Choletais, 24 rue de la Jominière, 49300 CHOLET, s'est réuni le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque administrateur entrant en séance.

Madame Isabelle LEROY, excusée, a donné son pouvoir à Monsieur Alain MORINIERE.

Monsieur Yannick LOCHU, excusé, a donné son pouvoir à Monsieur Dominique LANDREAU.

Messieurs Sylvain SENECAILLE, Benoît TRICOIRE et Jérôme TRICOIRE sont absents.

Le secrétaire de séance est Monsieur Philippe BERNARD.

Les élus sont invités à se présenter lors d'un tour de table.

I. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T.P.C.

A la suite du renouvellement des instances de l'Agglomération du Choletais, le Conseil de Communauté du 23 avril 2026 a procédé à la désignation des nouveaux membres du conseil d'administration de Transports Publics du Choletais.

Le 29 mai 2026 à 15h30, ces membres dûment convoqués le 22 mai 2026 se réunissent au siège de Transports Publics du Choletais.

II. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T.P.C.

Les membres du Conseil d'Administration sont invités à procéder à l'élection du Président et du Vice-Président.

Le doyen d'âge, Monsieur Alain MORINIERE, invite les membres du Conseil d'Administration à procéder à l'élection du Président et du Vice-Président, et désigne Monsieur Olivier VITRE au poste de scrutateur.

Election du Président

Candidat :

- Monsieur Dominique LANDREAU

1^{er} tour de scrutin :

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| • votants : 12 | • pour : 12 |
| • bulletins blancs : 0 | • contre : 0 |
| • bulletins nuls : 0 | • abstentions : 0 |
| • suffrages exprimés : 12 | |

Monsieur Dominique LANDREAU a été proclamé Président au 1^{er} tour de scrutin et à l'unanimité.

Suite au vote précédent, Monsieur Dominique LANDREAU aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Election du Vice-Président

Candidat :

- Monsieur Philippe BERNARD

1^{er} tour de scrutin :

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| • votants : 12 | • pour : 12 |
| • bulletins blancs : 0 | • contre : 0 |
| • bulletins nuls : 0 | • abstentions : 0 |
| • suffrages exprimés : 12 | |

Monsieur Philippe BERNARD a été proclamé Vice-Président au 1^{er} tour de scrutin et à l'unanimité.

L'élection prend effet à compter 29 mai 2026.

III. NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE T.P.C.

L'article 14 du décret du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes, prévoit que le Directeur de l'Etablissement Public Industriel et Commercial est nommé par le Conseil d'Administration.

Pour information, le règlement intérieur de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) T.P.C. précise les missions et compétences du Directeur Général :

- Il est le représentant légal de T.P.C.,
- Il prend toutes les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil d'Administration,
- Il est l'ordonnateur de T.P.C. et à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses,
- Sous réserves des dispositions concernant l'agent comptable, il exerce la direction de l'ensemble des services,
- Il recrute et licencie le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires. Il peut faire assermenter certains agents nommés par lui, à condition qu'ils soient agréés par le Préfet,
- Il passe, en exécution des délibérations ou sur délégation du Conseil d'Administration, tous actes, contrats, traités et marchés, conformément aux lois et règlements en vigueur,
- Il peut intenter ou soutenir des actions en justice,
- Il agit en justice pour le compte de T.P.C. dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre MERCIER est nommé Directeur Général de T.P.C. par le Conseil d'Administration ; conformément à l'article R 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera le représentant légal de T.P.C.

Cette délibération prend effet à compter du 29 mai 2026.

IV. DELEGATIONS AU DIRECTEUR GENERAL DE T.P.C.

Aux termes des dispositions de l'article R. 2221-24 du code général des collectivités territoriales, le CA peut donner délégation au directeur « pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passé selon la procédure adaptée ».

Dans le cadre de l'activité de Transports Publics du Choletais, il apparaît nécessaire de disposer d'une certaine réactivité afin de ne pas freiner son fonctionnement et ce a fortiori depuis que l'autorité organisatrice a transféré à TPC la réalisation des investissements nécessaires à son fonctionnement.

En réponse à la question de Monsieur Alain MORINIERE, il est indiqué qu'il s'agit des mêmes délégations que pour le précédent Directeur Général.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration donne délégation à Monsieur Pierre MERCIER, Directeur Général de Transports Publics du Choletais :

- **Pour la signature des contrats liés à la gestion courante de l'EPIC.**
- **Pour le lancement des procédures d'appel d'offres nécessaires au fonctionnement de l'EPIC.**
- **Pour la passation des marchés, afin qu'il puisse prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.**

Cette délibération prend effet à compter du 29 mai 2026.

V. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la suite du renouvellement du Conseil d'Administration, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Selon l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres, dans le cadre d'un établissement public local, est composée par le représentant légal de l'établissement ou son représentant, Président ; et par cinq membres du Conseil d'Administration. Il doit être également prévu cinq suppléants.

Une liste est présentée :

- **Titulaires** : Messieurs Philippe BERNARD, Dominique LANDREAU, Olivier VITRE, Alain MORINIERE et Cyril AKPOMEDAH-GRANT.
- **Suppléants** : Messieurs Benoît TRICOIRE, Jérôme TRICOIRE, Sylvain SENECAILLE, Yannick LOCHU et Ilyas BARBAUD.

La liste présentée est élue au 1^{er} tour du scrutin

Cette délibération prend effet à compter du 29 mai 2026.

VI. PROCURATION DU DIRECTEUR GENERAL

Pour pallier tout empêchement du Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions d'ordonnateur, celui-ci donne procuration à Madame Amélie PASQUIER pour agir à titre conservatoire en l'attente d'une décision du Conseil d'Administration.

Depuis le départ de Monsieur DELAYER, Madame Amélie PASQUIER était Directrice par Intérim.

Le Conseil d'Administration approuve cette procuration.

VII. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2025



SOMMAIRE

01	TPC, outil de l'agglomération	p. 3
02	Mission déplacements	p. 6
03	Le réseau Choletbus	p. 9
04	Les autres services de mobilité	p. 19
05	Évolution numérique	p. 24
06	Partenariats	p. 27
07	Regards sur 2025	p. 29
08	Projets 2026	p. 32
09	On parle de nous	p. 34



Transports Publics du Choletais (TPC) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) créé en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) devenue l'Agglomération du Choletais (AdC) et plus récemment Cholet Agglomération.

Les élus ont fait le choix volontariste de se doter d'un outil cohérent et efficient pour gérer dans sa globalité la dimension déplacements : de la réflexion à la mise en œuvre. L'agglomération s'est rapidement dotée d'une feuille de route à travers la Politique Globale de Déplacements (PGD), volet déplacements du SCoT. TPC pilote la démarche de PGD, nourrit la réflexion et met en œuvre les différentes orientations prises par les élus de Cholet Agglomération. Des économies d'échelle sont ainsi réalisées en regroupant toute la fonction « mobilité » au sein de l'EPIC.

Ainsi, TPC assume le rôle de service mobilité de l'agglomération, accompagne les communes autour des sujets de mobilité et gère les différents services mis en œuvre pour l'ensemble des habitants de l'agglomération.

TPC est régi par un conseil d'Administration de 15 membres avec 11 représentants de Cholet Agglomération dont le Président Pierre-Marie Cailleau, 2 personnes qualifiées et 2 représentants du personnel.

Cholet Agglomération est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité dans son ressort territorial. Fin 2023, elle a initié une modification de ses statuts et défini un nouvel intérêt communautaire pour ses compétences voirie et sentiers de randonnée de façon à renforcer ses prérogatives en matière de liaisons douces et cyclables. Pour accompagner ces évolutions, Cholet Agglomération a souhaité constituer une commission communautaire dédiée, en charge d'étudier les questions relevant des mobilités.

Depuis 2024, une commission Mobilités est ainsi mise en place avec 34 membres répartis comme suit :

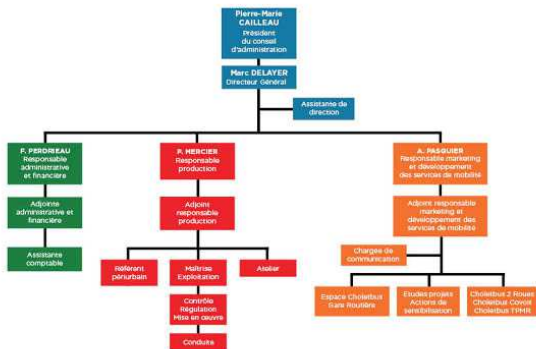
- 9 Conseillers Communautaires issus de Cholet, dont 3 issus de son opposition,
- et 1 Conseiller Communautaire pour chacune des autres communes.



Dans le cadre de la PGD, volet mobilité du SCoT de Cholet Agglomération, reprise au sein du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), 3 objectifs ont été fixés :

- offrir une solution de transport public à l'ensemble de la population de Cholet Agglomération,
- intégrer la transition énergétique dans la politique de déplacements,
- intégrer le numérique dans la politique de déplacements.

L'effectif de TPC au 31 décembre 2025 était de 88 personnes (87,1 en équivalent temps plein). L'organigramme qui suit présente l'organisation générale de l'entreprise.



Pour information, le personnel affecté aux lignes 10 à 17 par les autocaristes avec lesquels TPC a passé des marchés* n'est pas comptabilisé et représente l'équivalent de plus de 30 personnes.

A noter que, depuis septembre 2024, TPC a mis en place ses propres services sur les lignes 12 et 13, sur la base de ce qui se fait sur l'ensemble des lignes périurbaines. En effet, la Région Pays de la Loire ayant souhaité modifier le contenu des accords passés avec Cholet Agglomération, il n'était plus possible de mutualiser les moyens mis en place notamment sur la desserte de Lys Haut Layon via la ligne régionale 406, ainsi que sur la desserte de Trémontines et partiellement Nuaillé via la ligne régionale 407.

Lignes	Itinéraires	Transporteurs assurant le service Choletbus
Ligne 10	La Romagne - La Séguinière - Cholet	Autocars Augereau
Ligne 11	Bégrolles - La May - St Léger - Cholet	Voyages Besson, Voyages Godineau
Ligne 12	Trémontines - Nuaillé - Cholet	Voyages Godineau
Ligne 13	Lys Haut Layon - Coron - Vezins - Chanteloup - Nuaillé - Cholet	Voyages Besson, Audouard Voyages
Ligne 14	Toutlemonde - Mazères - Cholet	Voyages Richou
Ligne 15	La Tessouaille - Le Puy Saint Bonnet - Cholet	Sovetours
Ligne 16	Saint Christophe du Bois - Cholet	Sovetours
Ligne 17	La Plaine - Yzernay - Somloire - Les Cerqueux - Maulévrier - Cholet	Voyages Richou

*Les marchés actuels couvrent la période 01/09/2023 - 31/08/2028

5



MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉS DE CHOLET AGGLOMÉRATION

Pilotage de la Politique Globale de Déplacements / Activités 2025 :

- Un **schéma liaisons douces** incluant les sentiers de randonnée a été adopté en mai 2025. Il détermine pour les dix prochaines années la politique relative aux liaisons douces.
- Le **15^{ème} Rallye de la Mobilité Durable** a eu lieu jeudi 3 avril 2025 et a réuni 22 écoles représentant plus de 600 élèves de CM2.



- TPC est également intervenu en parallèle auprès de 750 élèves de CM2 afin de les sensibiliser à la mobilité durable et à l'apprentissage des transports en commun.

- 42 classes de 6ème, soit 1000 élèves, répartis dans 10 collèges de Cholet Agglomération ont été sensibilisés à la sécurité dans les cars et à un rappel sur les enjeux de la mobilité durable.

- Tenue de stand lors des **portes ouvertes** des collèges et lycées afin de renseigner les familles sur le réseau Choletbus (11 établissements scolaires en 2025)

- TPC a participé au **Rallye Citoyen** organisé par la Ville de Cholet.

- Tenue d'un stand d'information sur les différents services de mobilité auprès des salariés, des étudiants et des personnes en recherche d'emploi (Domaine Universitaire, Forum pour l'Emploi, Opération carrières...).

- Travail sur l'évolution des réseaux et des autres services de mobilité.

- TPC apporte son expertise pour la réalisation d'aménagements cyclables dans des projets de voirie portés par les communes ou par l'agglomération.

- Deux ateliers ont été organisés avec la Direction du Développement Economique pour présenter l'ensemble des services de mobilité.



- TPC a organisé le 9 octobre 2025 son **1^{er} Rallye Senior**, en partenariat avec la Direction de l'Action Gériatrique de Cholet Agglomération. L'objectif de ce Rallye est de permettre aux participants de découvrir de manière conviviale et ludique les services de mobilité à leur disposition et les lieux emblématiques de Cholet, à travers un parcours riche en découvertes et animations.

7

L'EXPERTISE MOBILITÉ

TPC assiste Cholet Agglomération et les communes pour la dimension « mobilité » de l'ensemble des compétences et dossiers qu'elles portent.

Ainsi en 2025, TPC est intervenu entre autres sur :

- **Destinee** : suivi opérationnel du projet piloté par la Région et dont l'agglomération est partenaire depuis son lancement en 2005.

- La réouverture de la **ligne Cholet-Les Herbiers** en lien avec La Région.

- **Action Coeur de Ville** : participation aux réflexions avec la Ville de Cholet et la Direction de l'Aménagement.

- **Val de Moine** (Cholet) : participation au travail sur la tranche 3 pour la planification des aménagements pour une mobilité durable (marche à pied, vélos, bus).

- Travail avec les communes : accompagnement dans les projets urbains autour de la desserte des quartiers et la prise en compte des modes actifs.

- **Projet Thalès/ZA Dabardière** : travail pour accompagner la réflexion sur la desserte du nouveau site. Travail en collaboration avec la SNCF et Cholet Agglomération ayant abouti à la traversée provisoire des voies entre la Gare SNCF et le Bd de Strasbourg.

- **PCAET** : TPC est bien évidemment acteur du PCAET, même si le transport public représente une part infime de la consommation d'énergie et des émissions de GES du transport en général. Un programme d'actions a ainsi été établi.

Les agents de l'Espace Mobilité Durable sont à la disposition des associations, des entreprises ou des structures qui souhaitent aborder la thématique « Mobilité ». Cela peut être sous forme de **stand d'information** mais aussi d'**ateliers** :

- Présentation des services mobilités,
- Apprentissage du réseau Choletbus,
- Apprentissage des services Choletbus 2 Roues et Choletbus Covoit'
- Remise en selle (rappel des bonnes pratiques à vélo en ville) avec notamment des ateliers dédiés aux seniors.

16 ateliers ont ainsi été réalisés en 2025.



8



L'OFFRE

Un réseau urbain cadencé en étoile avec 7 lignes (lignes 1 à 6 + A) qui desservent Cholet, 3 lignes pour rejoindre en direct les zones d'activité du Cormier (ZA1), de la Dabardière (ZA2), de l'Écuylère (ZA3) et un point central Hôtel de Ville qui permet une correspondance systématique entre les 6 lignes urbaines et avec toutes les lignes périurbaines depuis l'arrêt Les Halles.

Nouveauté 2025 :

- Renforcement de la ligne 5 en heure de pointe,
- Expérimentation de la desserte du domaine universitaire en soirée via la ligne 3 à partir de septembre 2025,
- Expérimentation d'un horaire supplémentaire pour les salariés des commerces de la zone Pagnannes/TAutre Faubourg jusqu'au centre ville.



Un réseau périurbain avec 8 lignes (lignes 10 à 17) permettant de desservir les communes de Cholet Agglomération depuis Cholet. L'exploitation de ces axes est confiée à des transporteurs interurbains plus spécialisés dans cette nature de desserte. Un nouveau marché a été conclu en septembre 2023 pour une période de 5 ans.

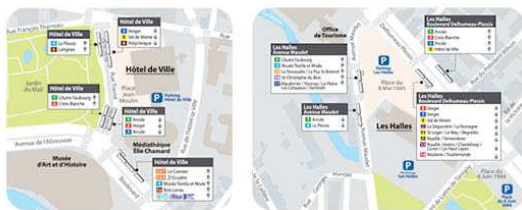
Desserte des établissements scolaires de Lys Haut Layon (Vihiers) et Maulévrier : 17 lignes.

Certains horaires des lignes 13 (Chanteloup et sur le Vihierois) et 17 (La Plaine, Somloire et Les Cerqueux) sont assurés en TAD*, notamment le samedi et pendant les vacances scolaires. En 2025, 156 personnes ont ainsi été transportées (54 sur la ligne 13 et 102 sur la ligne 17). Un service de TAD Zonal (ligne 13 TAD) est en place sur le Vihierois. Le succès du service a conduit à la mise en place d'une desserte régulière pour certains horaires à la rentrée 2024. La fréquentation sur les horaires complémentaires en TAD ne cessent cependant d'augmenter : 256 personnes (contre 129 en 2024).

*Le Transport A la Demande (TAD) est un service de transport en commun permettant d'offrir une solution de transport public dans les zones où un transport régulier ne se justifie pas. Il circule après réservation préalable. En l'absence de demande, aucun service ne fonctionne.

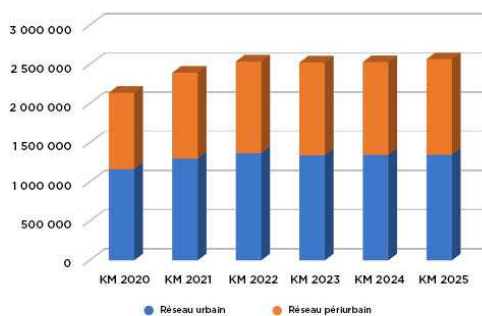
10

Plan du pôle d'échange multimodal



CHIFFRES CLÉS

2 564 893 km/an dont 52% ont été parcourus sur les lignes directement exploitées par TPC (réseau urbain).



L'offre kilométrique est en légère augmentation (+1.4%) par rapport à 2024 (2 528 728 kms) avec le renforcement des lignes 5, ZA2 (Dabardière), un horaire supplémentaire sur les lignes 1 et 3 ainsi que les lignes 12 et 13 qui impactent l'année complète.

11

SERVICES SPÉCIFIQUES

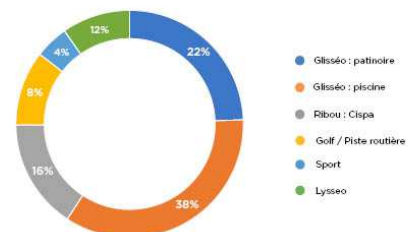
TPC assure également la gestion des déplacements des élèves des écoles vers les équipements communautaires tels que Glisséo, Lysséo (depuis septembre 2022), le CISPA, le Golf (jusqu'en juin 2025), la Piste routière ainsi que les déplacements culturels. Cette activité correspond à la compétence optionnelle prise par Cholet Agglomération en la matière.

TPC assure l'organisation de ces déplacements en collaboration avec l'Inspection de l'Éducation Nationale et les structures concernées. Ces services sont exploités directement ou confiés aux différents transporteurs interurbains, notamment pour les écoles des communes périphériques.

En 2025, le nombre de déplacements vers ces établissements s'élève à 199 902 (contre 210 058 en 2024). Cette baisse s'explique notamment par l'arrêt de la desserte du Golf à la rentrée 2025.



Répartition des voyages

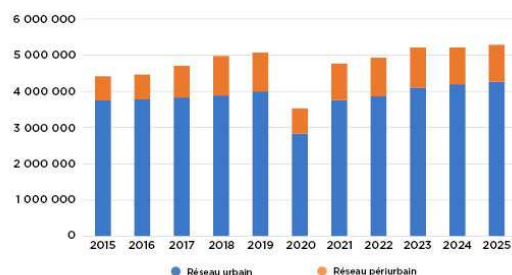


12

LA FRÉQUENTATION

En 2025, la fréquentation est en légère augmentation (+1.5%) par rapport à 2024 avec **5 281 480 voyageurs**.

Évolution de la fréquentation des 10 dernières années



Notons que la fréquentation gratuite en heures creuses dans le cadre de la compétence facultative de Cholet Agglomération continue de progresser. **31 308 voyages en 2025** contre 27 328 en 2024 ont été effectués pour les élèves des écoles maternelles et primaires ce qui reste encore en deça par rapport à 2019 (39 196).

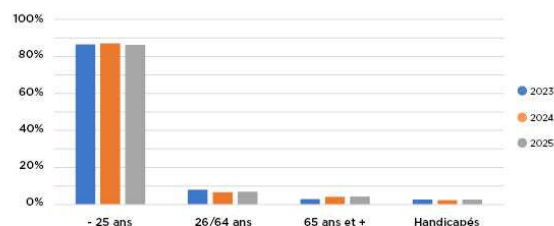
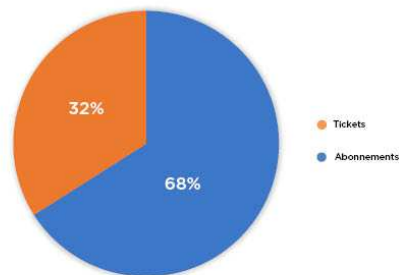


13

LES VOYAGEURS

Le nombre d'abonnés annuels pour les - 25 ans reste stable (5 885 contre 5 890 en 2024).

Répartition clientèle



14

LES VÉHICULES

8,7
ans d'âge
moyen

100%
des bus
sont accessibles

34
bus standard
dont 28 GX 337 de
dernière génération
Euro 6

4
minibus
aménagés pour
le service TPMR

Depuis 2016, TPC possède en outre son propre autocar, permettant d'assurer quelques services dans le cadre des activités scolaires mais aussi de le mettre à disposition du Comité Animation Enfance dans le cadre d'une convention spécifique qui a pris fin le 31/08/2025.

52 autocars assurent les services Choletbus sur les lignes périurbaines via les transporteurs. Tous sont au moins siglés aux couleurs du réseau communautaire, les cars assurant les services permanents présentant quant à eux une découpe intégrale.

Le fort renouvellement au cours des dernières années avec des bus euro 6 de dernière génération a permis de diminuer considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 2024, un audit a été réalisé par un cabinet d'extérieur afin d'établir les différents scénarios stratégiques de motorisation du parc bus.

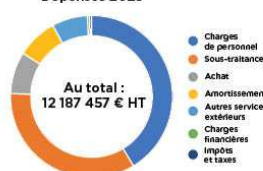
A l'issue de cet audit, le scénario qui a été retenu vise à renouveler les véhicules avec un mix électrique/diesel dès 2027, et une accélération des acquisitions dès 2030.

En 2025, acquisition de deux véhicules TPMR en lieu et place des plus anciens.

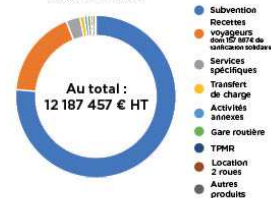


DONNÉES FINANCIÈRES

Dépenses 2025

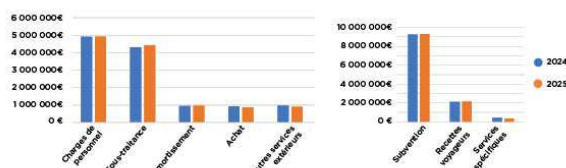


Recettes 2025

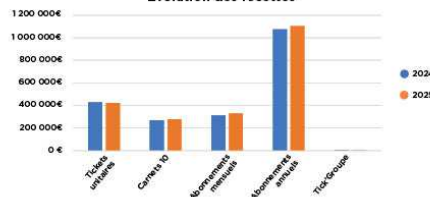


Les 12 187 457 € de dépenses correspondent au total des dépenses de fonctionnement (12 267 685 €) auxquels sont soustraits 80 228 € de stocks et TICPE enregistrés en recette de fonctionnement.

Évolution des postes principaux de recettes et de dépenses



Évolution des recettes



15 16

LE RÉSEAU

3.1KM
de voie de
bus réservée

309
arrêts commerciaux

97%
d'arrêts
accessibles

i Depuis 2024, du nouveau mobilier urbain a été installé y compris dans les communes de l'agglomération.



Les points de vente :



Espace Choletbus,
esplanade Hôtel de Ville



Gare Routière



22 dépositaires,
dont 17 proposant le
rechargement de cartes



Espace Mobilité
Durable



17

LE SERVICE TPMR

Le service TPMR fonctionne sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération mais sur 2 zones ayant chacune des fonctionnements différents.



ZONE 1

Le service Choletbus TPMR de la zone 1 est assuré grâce à 4 véhicules aménagés et exploités directement par TPC du lundi au samedi en journée. Le reste des courses est sous-traité à un prestataire via un marché en cours jusqu'au 31/08/2027.

Le service TPMR assure également le transport des personnes fréquentant l'accueil de jour des Magnolias.

Le nombre de courses réalisées ne cesse d'augmenter, atteignant 14 206 courses en 2025, soit +8% par rapport à 2024 qui était déjà en hausse de 9% par rapport à 2023.

14 206
courses
réalisées
+8%

3 354
personnes
transportées pour
les Magnolias

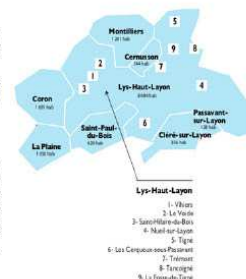
59%
de courses
réalisées
en interne

318
clients actifs
dont 263
de Cholet (83%)

ZONE 2

Ce service TPMR fonctionne du lundi au samedi de 8h à 19h depuis septembre 2018, mais stoppé par la crise sanitaire, il n'est toujours pas utilisé. Les réservations sont assurées par TPC dans les mêmes conditions que le service TPMR déjà en place sur l'ex-CAC, mais l'exploitation est sous-traitée à Voyages Audouard.

Ce service est mutualisé avec l'offre de TAD zonal qui propose des dessertes en provenance/vers la Halte routière de Vihiers. La fréquentation de ce service est en hausse même après la mise en place d'horaires réguliers sur certains horaires. On est ainsi passé de 552 courses en 2022 à 148 en 2023, 145 en 2024 et 256 en 2025.



18



04. LES AUTRES SERVICES DE MOBILITÉ



GÉOVÉLO

Choletbus 2 Roues
L'application de référence
pour tous les cyclistes !
geovelo



TPC a fait l'acquisition de l'application Géovélo. Grâce à cet outil numérique, il est possible de fournir un état des lieux des infrastructures, de recueillir les informations d'usage : dégradation, attente d'amélioration et de communiquer auprès d'une communauté.

Pour le grand public, Géovélo, téléchargeable gratuitement, permet de trouver les meilleurs itinéraires à vélo en privilégiant les pistes cyclables et en évitant les zones dangereuses.

Cet outil numérique participe à l'évolution du développement de l'usage des 2 roues.

LOCATION LONGUE DURÉE

Afin d'encourager le recours aux modes actifs, le service Choletbus 2 Roues location longue durée a été lancé courant novembre 2019. Il s'agit d'un service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) de longue durée (1 mois renouvelable ou 1 an maximum).

L'objectif est d'encourager la pratique quotidienne du vélo en s'affranchissant des contraintes topographiques grâce à l'assistance électrique. C'est aussi une possibilité de tester l'adéquation du vélo à sa mobilité quotidienne sans investir soi-même dans un premier temps. Le nombre de locations est en baisse depuis 2023, passant de 1592 locations mensuelles en 2023 à 1429 en 2024 et 1300 cette année.

Les vélos proposés ont fait l'objet d'une sélection poussée pour répondre à la fois à des objectifs de confort, de praticité et de sécurité.

1 300
Locations
mensuelles

130
Nouveaux
locataires

1 245
locataires depuis
le lancement du service

20

LOCATION LIBRE-SERVICE

Le 30 septembre 2022 a été lancé un service de Vélos à Assistance Electrique en Libre Service (VAELS). Il offre une continuité dans la chaîne de déplacements, véritable solution complémentaire pour accompagner un changement de comportement vers des déplacements plus durables.

90
vélos à disposition

16
stations

18 415
trajets effectués en 2025
(16 913 en 2024)

0,69
taux de rotation par jour et par vélo
(0,66 en 2024)



Ce service complète l'offre 2 Roues et constitue un complément à l'ensemble des autres services de mobilité pour une chaîne de déplacement plus durable et multimodale.



Le système choisi est évolutif permettant de le suivre et d'éventuellement modifier les choix d'implantation des stations, d'en faire émerger de nouvelles ou d'en supprimer d'autres notamment en lien avec les pôles générateurs de trafic comme les entreprises. C'est ainsi que 3 nouvelles stations ont été déployées en mai 2025 près des grandes entreprises avec 20 vélos supplémentaires :

- Béthenod (Nicoll et site historique de Thalès)
- ZI Nord (Charal)
- La Dabardière (nouveau site Thalès)

Une nouvelle station Gare SNCF Strasbourg a également été installée en fin d'année suite à l'ouverture de la traversée provisoire de la Gare SNCF pour rejoindre le bd de Strasbourg. Le service a progressé de +9% sur l'année avec 18 415 trajets effectués en 2025, alors même que le service a dû être stoppé du 21 juin au 22 juillet, suite à des dégradations sur une majorité de vélos. Des évolutions techniques ont été réalisées sur l'ensemble de la flotte afin de palier ce genre d'incident.

21

AIDE À L'ACHAT

En mars 2021, l'agglomération a décidé de promouvoir l'utilisation du vélo et d'accorder une aide, sous forme de subvention, aux habitants de l'agglomération qui achètent un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Cette action, s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cholet Agglomération et de la Politique Globale des Déplacements (PGD) à l'échelle de Cholet Agglomération, est une suite logique de notre service de location de VAE longue durée.

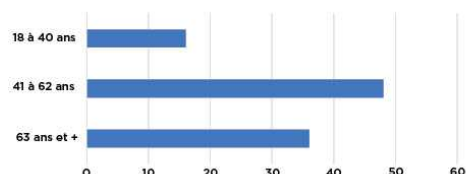
La mise en œuvre opérationnelle du dispositif est confiée à TPC par le biais de l'Espace Mobilité Durable. 10,4% de personnes ayant bénéficié de l'aide à l'achat ont loué un VAE longue durée auparavant.

1 839,87€
Coût moyen d'un vélo

287
Dossiers récoltés
(568 en 2024)

70 398,05€
Subvention totale versée
(130 390€ en 2024)

Répartition des âges



A NOTER :

12 abris vélos sécurisés sont répartis sur Cholet Agglomération

22



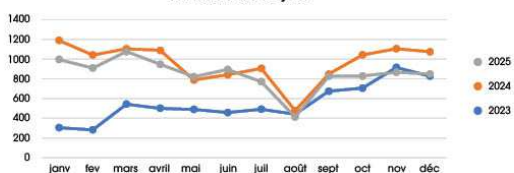
En 2024, le service Choletbus Covoit' avait explosé, passant de 6 637 trajets en 2023 à **11506**, soit +73%.

En fin d'année, au vu du contexte budgétaire, la Région avait décidé de ne pas reconduire le dispositif d'incitation financière. Même si le service Choletbus Covoit' n'était pas concerné directement, il était fort probable que cette décision ait une influence négative sur la pratique du covoiturage sur le territoire de Cholet Agglomération, et les chiffres le prouvent effectivement.

En effet, en 2025, nous avons enregistré 10 197 trajets, soit une baisse de 11%.



Nombre de trajets



En 2025, les entreprises les plus contributrices en terme de covoiturages sont :

- Pasquier (Les Cerqueux)
- TBS Industrie (La Séguinière)
- Transmatech (Nuaille)
- Jerrel (La Plaine)
- Esupec
- Centre Hospitalier
- Michelin

23



CHIFFRES CLÉS

FACEBOOK

1 812
j'aime
sur la page

57
publications
postées

11 853
consultations
de notre page

210 539
vues de
la page

PUBLICATION LA PLUS VUE

NOUVEAU ABRÉVIÉ !
Un bon compte Facebook propose de cliquer sur un lien pour obtenir un document de bus pour le mois de l'été. C'est une bonne idée !
Si vous êtes connecté par ce compte ou si vous avez des publications, ne cliquez pas sur le lien et signalez le spam de Facebook, afin qu'il soit supprimé.
Le service JARAS a des informations personnelles et bancaires sur des sites internet suspects.
Un autre "Connecté" vous qui messagez par ce lien l'information sur notre site internet.

Supports publicitaires à Cholet
Le 20/08/2025
A l'occasion de la saison estivale, Choletbus propose une carte de transport en libre-service.
Le 20/08/2025
Choletbus propose une carte de transport en libre-service.

13 833 personnes touchées

13 j'aime

41 partages

APPLICATION



4 463
nouveaux
utilisateurs
(-67,8%)

3.2/5
note
moyenne

47 511
titres unitaires
vendus sur
l'application
(+22,6%)

snctconnect

815
titres vendus
sur l'application
SNCF Connect
(+52,7%)

SITE INTERNET



62 810
nouveaux
utilisateurs
(-12,5%)

167 616
visites
(+7,3%)

342 243
pages
consultées
(-2,5%)

OUTILS NUMÉRIQUES

TPC développe des outils numériques au service de la population tout en maintenant un accueil physique et téléphonique permettant à chacun de bénéficier des différents services.

Un travail est également engagé pour aboutir à des outils encore plus complets (de type MAAS) et pour échanger avec les partenaires d'autres territoires afin d'offrir des approches dépassant le territoire administratif de Cholet Agglomération.

La billettique lancée en novembre 2021 a fêté ses 4 ans d'existence. Un travail est en cours pour mettre en place l'open paiement (paiement par carte bancaire).



TPC a également fait l'acquisition d'un outil Entropy permettant de disposer de données de déplacement sur le territoire. Cet outil a par exemple permis de prioriser les axes pour le schéma des liaisons douces.

Avec Navinéo lancé en 2019 mais dont le déploiement s'est poursuivi en 2021, l'information voyageurs et le suivi de l'exploitation ainsi que l'accompagnement du travail des conducteurs vont franchir des étapes importantes (conducteur connecté, interface Navinéo / Matawan).

Enfin, en avril 2025, le geste de validation dans l'application a évolué afin de simplifier son utilisation pour les usagers et de faciliter le contrôle par les conducteurs. Désormais, les voyageurs doivent scanner leur QR code sur le valideur, en remplacement du contrôle visuel auparavant effectué par le conducteur.

25

26



06. PARTENARIATS

Akteur dans la cité, TPC accompagne et participe à des actions tout au long de l'année. Voici quelques exemples pour 2025.

CHOLET BASKET

Choletbus
Découvrez l'ensemble de nos services !

Bus et transport à la demande

Transport des personnes à mobilité réduite

Location longue durée de vélo à assistance électrique

Location libre service de vélo à assistance électrique

Coordinage

TPC 02 41 62 65 65

choletbus.fr

contact@choletbus.fr

CHOLET

OCTOBRE ROSE



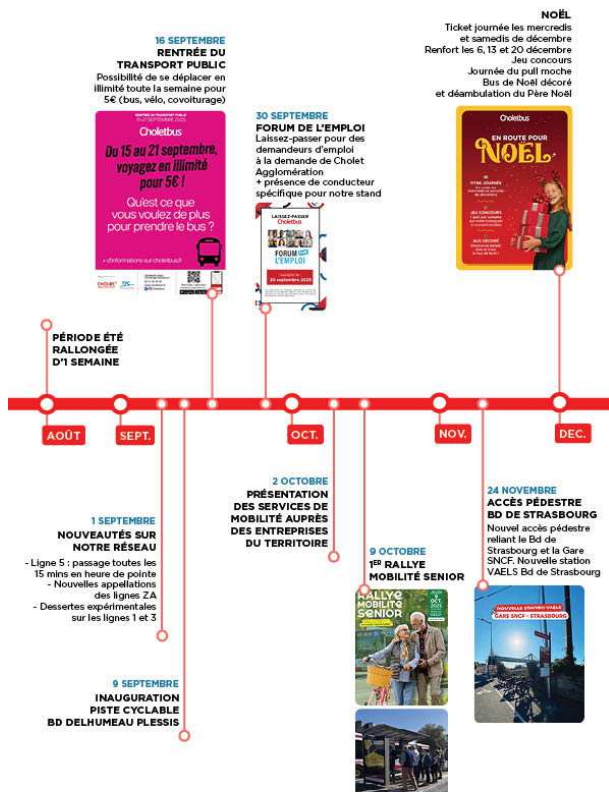
MOVEMBER



28



30



31



Différents dossiers seront poursuivis et devraient aboutir en 2026.

-  **ARRIVÉE DU 1^{ER} BUS ÉLECTRIQUE**
-  **AMÉNAGEMENTS 2 ROUES EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE DIRECTION DE LA VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**
 - Réalisation d'une piste cyclable entre St Léger sous Cholet et Cholet
 - Aménagement d'une traversée cyclable et piétonne au niveau du giratoire Océan
 - Pose d'un abri vélo au Domaine Universitaire
-  **DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS MOBILITÉ**
-  **DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CHOLETBUS COVOIT' AUPRÈS DES ENTREPRISES**
 - en collaboration avec le service développement économique de l'agglomération
-  **MISE EN PLACE DE L'OPEN PAIEMENT (PAIEMENT PAR CARTE BLEUE DANS LES BUS)**
-  **PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ AVEC LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DU BASSIN MOBILITÉ**
-  **MISE À JOUR DU SITE INTERNET CHOLETBUS.FR**
-  **PASSAGE DU SERVICE TPMR EN BILLETIQUE**
-  **OPTIMISATION DE L'OFFRE DANS LE CADRE DES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES**

33



En 2025, TPC a bénéficié d'une belle visibilité médiatique au niveau national, témoignant de l'intérêt porté à ses actions.

PARLONS MULTIMODALITÉ ET ÉCOMOBILITÉ

Exemple

Rallye de la mobilité durable, Cholet

En 2025, la 15^e édition de cet événement, organisé par Transports Publics du Choletais (AGRP), a réuni 600 enfants de 22 écoles sur un circuit à réaliser à pied, à vélo et en bus. Les étapes proposaient ateliers et quiz, sur le thème des mobilités « douces ».



MOVE



"C'est mon rêve depuis tout petit"

Remond Plassard
Sourd et conducteur

Découvrez son histoire



MOBILITÉ DES SENIORS

À CHOLET

Le réseau de transport de Cholet organise régulièrement des ateliers de réflexion en vue de la destination du public senior. Organisés autour d'une maîtrise de la mobilité, ces ateliers ont pour objectif de rendre les seniors acteurs de leur mobilité et de leur sécurité. Ces ateliers se composent d'une première partie théorique (sur les règles d'accessibilité de sécurité à vélo et d'une partie pratique (exercices sur place, puis départ pour une balade à vélo). Ces ateliers sont très bien reçus par le public, qui les juge utiles et permettront de rendre visibles dans l'espace public les seniors à vélo, et de développer sa pratique. À cette occasion, l'ensemble de l'équipe de mobilité, et notamment les transporteurs collectifs sont présents.

Cette action s'inscrit dans une démarche globale de valorisation de la multimodalité, avec de la location courte et longue durée d'une flotte de vélos musclés et électriques (dont l'accès est facilité pour les abonnés au réseau de transport collectif), pour s'adapter aux différents types de publics et à la topographie de la ville. Le rôle de la mobilité durable pour les seniors est d'ailleurs prouvé par le fait qu'il sera consacré vers tous les modes de mobilité durable.



MOBILITÉ DES SENIORS

35

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, le rapport d'activités 2025.

VIII. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Présentation du compte administratif 2025.

EPIC TPC

Comptes Annuels au 31/12/2025



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	511 000,00		511 000,00	511 000,00
21150000 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS	511 000,00		511 000,00	511 000,00
Constructions	2 488 140,19	1 490 109,68	998 030,51	1 135 366,86
21310000 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES BATIMENT	2 317 604,30		2 317 604,30	2 317 604,30
21350000 – AGENCEMENTS – AMENAGEMENT	170 535,89		170 535,89	170 535,89
28131000 – AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS BATIMENT		1 377 763,32	-1 377 763,32	-1 259 672,01
28135000 – AMORTISSEMENT AGENCEMENTS – AMENAGEMENT		112 346,36	-112 346,36	-93 101,32
Installations techniques, matériel et outillage	79 756,13	61 128,85	18 627,28	15 781,62
21540000 – MATERIEL INDUSTRIEL	76 690,13		76 690,13	70 944,13
22570000 – IMMOBILISATIONS RECUES – AGENCEMENT	3 066,00		3 066,00	3 066,00
28154000 – AMORTISSEMENT DU MATERIEL INDUSTRIEL		58 062,85	-58 062,85	-55 162,51
28257000 – AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS RECUES – AGENCEMENT		3 066,00	-3 066,00	-3 066,00
Autres immobilisations corporelles	11 305 810,24	6 675 484,00	4 630 326,24	4 688 200,40
21810000 – AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	177 159,81		177 159,81	177 159,81
21820000 – MATERIEL DE TRANSPORT	9 007 368,32		9 007 368,32	8 428 632,07
21830000 – MATERIEL DE BUREAU ET	144 865,04		144 865,04	140 484,06
21840000 – MOBILIER	35 061,98		35 061,98	35 061,98
21880000 – AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	864 181,48		864 181,48	814 493,41
22820000 – IMMOBILISATIONS RECUES – MATERIEL	964 160,21		964 160,21	1 300 746,31
22830000 – IMMOBILISATIONS RECUES – MATERIEL BUREAU	87 730,53		87 730,53	144 967,33
22840000 – IMMOBILISATIONS RECUES – MOBILIER	5 952,87		5 952,87	5 952,87
22880000 – IMMOBILISATIONS RECUES – AUTRES	19 330,00		19 330,00	238 510,60
28181000 – AMORTISSEMENT INSTALLATION GENERALE		176 782,89	-176 782,89	-169 518,89
28182000 – AMORTISSEMENT DU MATERIEL DE TRANSPORT		4 716 922,10	-4 716 922,10	-4 096 770,59
28183000 – AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU		108 594,08	-108 594,08	-93 733,30
28184000 – AMORTISSEMENT MOBILIER		28 377,39	-28 377,39	-24 801,79
28188000 – AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		567 633,93	-567 633,93	-522 806,36
28282000 – AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS RECUES – MATERIEL		964 160,21	-964 160,21	-1 300 746,31
28283000 – AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS RECUES – MATERIEL BUREAU		87 730,53	-87 730,53	-144 967,33
28284000 – AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS RECUES – MOBILIER		5 952,87	-5 952,87	-5 952,87
28288000 – AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS RECUES – AUTRES		19 330,00	-19 330,00	-238 510,60
Immobilisations en cours / Avances & acomptes				67 243,00
23180000 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				67 243,00
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	2 681,20		2 681,20	2 681,20
27500000 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 681,20		2 681,20	2 681,20
ACTIF IMMOBILISE	14 387 387,76	8 226 722,53	6 160 665,23	6 420 273,08
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements	159 587,00		159 587,00	189 077,00
32110000 – STOCK DE CARBURANTS	69 689,00		69 689,00	100 197,00
32130000 – STOCKS DE LUBRIFIANTS	10 892,00		10 892,00	12 411,00
32150000 – STOCKS DE PIECES DE RECHANGE	78 634,00		78 634,00	75 995,00
32220000 – STOCKS DE PRODUITS D'ENTRETIEN	157,00		157,00	236,00
32270000 – STOCKS TITRES DE TRANSPORT	215,00		215,00	238,00
Avances et acomptes versés sur commandes	300,00		300,00	318,76
40910000 – FOURNISSEURS – AVANCES	300,00		300,00	318,76
Créances				
Clients et comptes rattachés	124 436,63		124 436,63	182 362,66
41110000 – CLIENT – EXERCICE COURANT	124 436,63		124 436,63	182 362,66



	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	92 683,23		92 683,23	109 753,35
44562000 – T.V.A. SUR IMMOBILISATIO	6 337,77		6 337,77	13 545,35
44566000 – TVA SUR AUTRES BIENS ET	47 710,23		47 710,23	70 876,15
44567000 – CREDIT DE TVA A REPORTE	36 685,00		36 685,00	
44578600 – TVA SUR AVOIR A ETABLIR	1 160,29		1 160,29	5 370,02
44580000 – TAXE S/ LE C.A.A REGULARIS	789,94		789,94	19 961,83
Autres créances	6 060,70		6 060,70	4 819,57
44870000 – ETAT PRODUITS A RECEVOI	19,00		19,00	
46721000 – DEBITEURS DIVERS	6 041,70		6 041,70	4 819,57
Charges constatées d'avance	28 031,68		28 031,68	27 520,97
48600000 – CHARGES CONSTATEES D'A	28 031,68		28 031,68	27 520,97
Divers				
Disponibilités	2 667 557,51		2 667 557,51	3 217 311,31
51175000 – CARTES BANCAIRES IMPAY	131,50		131,50	415,25
51178000 – AUTRES VALEURS IMPAYES	625,54		625,54	85,54
51500000 – COMPTE AU TRESOR	2 658 591,47		2 658 591,47	3 208 417,52
53000000 – CAISSE	8 209,00		8 209,00	8 393,00
ACTIF CIRCULANT	3 078 656,75		3 078 656,75	3 731 163,62
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	17 466 044,51	8 226 722,53	9 239 321,98	10 151 436,70

Actif Immobilisé : l'évolution entre 2024 et 2025 est liée principalement à l'achat d'un bus et de deux minibus TPRM.



	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital social ou individuel <i>10210000 – DOTATION</i>	1 213 179,76 <i>1 213 179,76</i>	805 097,09 <i>805 097,09</i>
Autres réserves <i>10680000 – AUTRES RESERVES</i>	121 523,00 <i>121 523,00</i>	121 523,00 <i>121 523,00</i>
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement <i>13140000 – SUBVENTIONS EQUIP COMMUNES</i> <i>13180000 – SUBVENTIONS EQUIP AUTRES</i> <i>13914000 – SUBVENTION EQUIPEMENT-COMMUNES</i> <i>13918000 – SUBVENTIONS EQUIP AUTRES</i>	766 461,71 <i>1 900 000,00</i> <i>107 312,70</i> <i>-1 138 698,63</i> <i>-102 152,36</i>	866 650,49 <i>1 900 000,00</i> <i>107 312,70</i> <i>-1 043 698,63</i> <i>-96 963,58</i>
CAPITAUX PROPRES	2 101 164,47	1 793 270,58
Avances conditionnées <i>22930000 – IMMO RECUES-DROITS AFFECTANT-EPIC</i>	997 266,65 <i>997 266,65</i>	1 405 349,32 <i>1 405 349,32</i>
AUTRES FONDS PROPRES	997 266,65	1 405 349,32
Provisions pour charges <i>15810000 – AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET C</i>	347 113,00 <i>347 113,00</i>	347 113,00 <i>347 113,00</i>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	347 113,00	347 113,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits : Emprunts <i>16410000 – EMPRUNTS EN EUROS</i>	3 254 768,87 3 254 768,87 <i>3 254 768,87</i>	3 619 654,29 3 619 654,29 <i>3 619 654,29</i>
Emprunts et dettes financières diverses <i>16880000 – INTERETS COURUS SUR AUTRES EMPRUNTS</i>	12 105,46 <i>12 105,46</i>	15 522,52 <i>15 522,52</i>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours <i>41910000 – CLIENTS – AVANCES ET ACOMPTES RECUS</i>	422,30 <i>422,30</i>	106,80 <i>106,80</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>40110000 – FOURNISSEURS – EXERCICE COURANT</i> <i>40800000 – FOURNISSEURS – FACTURES NON PARVENU</i>	561 898,52 <i>540 532,12</i> <i>21 366,40</i>	952 577,57 <i>830 852,65</i> <i>121 724,92</i>
Dettes fiscales et sociales : Personnel <i>42110000 – PERSONNEL – REMUNERATION DUES – EXE</i> <i>42820000 – DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A</i> <i>42860000 – PERSONNEL – AUTRES CHARGES A PAYER</i>	873 811,02 368 202,29 <i>3 800,00</i> <i>57 485,00</i> <i>306 917,29</i>	894 693,59 370 505,57 <i>47 069,00</i> <i>323 436,57</i>
Organismes sociaux <i>43100000 – COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE</i> <i>43711000 – COTISATIONS RETRAITE CADRE</i> <i>43712000 – COTISATIONS RETRAITE NON CADRE</i> <i>43713000 – COTISATIONS RET COMPLEMENTAIRE CADR</i> <i>43728000 – PREVOYANCE CADRE</i> <i>43728100 – PREVOYANCE NON CADRE</i> <i>43860000 – ORGANISMES SOCIAUX – AUTRES CHARGES</i>	450 734,44 <i>240 917,55</i> <i>12 303,23</i> <i>52 699,90</i> <i>5 794,57</i> <i>5 490,27</i> <i>14 616,92</i> <i>118 912,00</i>	455 032,45 <i>258 145,12</i> <i>11 372,78</i> <i>56 046,35</i> <i>5 455,51</i> <i>5 873,98</i> <i>14 286,71</i> <i>103 852,00</i>
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires <i>44551000 – T.V.A. A DECAISSER</i> <i>44571000 – TVA COLLECTEE</i>	15 812,18 <i>15 812,18</i>	30 744,17 <i>9 325,00</i> <i>21 419,17</i>
Autres dettes fiscales et sociales <i>44200000 – ETAT – IMPOTS ET TAXES RECOUVRABLES</i> <i>44860000 – ETAT – CHARGES A PAYER</i>	39 062,11 <i>14 398,29</i> <i>24 663,82</i>	38 411,40 <i>13 658,65</i> <i>24 752,75</i>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <i>40410000 – FOURNISSEURS IMMO-EXERCICE COURANT</i>	407 121,40 <i>407 121,40</i>	408 354,90 <i>408 354,90</i>
Autres dettes <i>41970000 – CLIENTS – AUTRES AVOIRS</i>	12 763,20 <i>12 763,20</i>	59 070,24 <i>59 070,24</i>

Subvention d'équilibre : environ 11 000 € HT seront à reverser à Cholet Agglomération au titre de l'exercice 2025.

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
Produits constatés d'avance <i>48700000 – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</i>	670 887,09 <i>670 887,09</i>	655 723,89 <i>655 723,89</i>
DETTES	5 793 777,86	6 605 703,80
TOTAL PASSIF	9 239 321,98	10 151 436,70

Compte de résultat (avec variation)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Prestations vendues	2 749 978,73	100,00	2 775 451,32	100,00	-25 472,59	-0,92
70610010 – TICKETS UNITAIRES	419 851,96	15,27	427 165,02	15,39	-7 313,06	-1,71
70610020 – CARNET 10 TICKETS	273 776,14	9,96	264 022,19	9,51	9 753,95	3,69
70610040 – TICKETS JOURNEE	1 381,78	0,05	514,64	0,02	867,14	168,49
70610050 – ABONNEMENT 26-64 ANS (L	173 093,04	6,29	167 110,13	6,02	5 982,91	3,58
70610060 – ABONNEMENT 11-25 ANS (J	97 050,00	3,53	87 219,98	3,14	9 830,02	11,27
70610070 – ABONNEMENT 11 ANS (PRI	11 195,91	0,41	10 363,22	0,37	832,69	8,04
70610080 – ABONNEMENT 65 ANS ET +	29 230,91	1,06	27 399,08	0,99	1 831,83	6,69
70610100 – ABONNEMENT HANDICAPE	19 836,53	0,72	21 009,57	0,76	-1 173,04	-5,58
70610110 – TITRES COMMERCIAUX	1 077,27	0,04	1 227,27	0,04	-150,00	-12,22
70610130 – TICK'GROUPE	2 640,00	0,10	2 360,00	0,09	280,00	11,86
70610140 – ABONNEMENT ATLANTER	9 845,82	0,36	7 246,44	0,26	2 599,38	35,87
70610150 – CARNETS 10 TICKETS FAMI	4 281,64	0,16	4 045,28	0,15	236,36	5,84
70610210 – ABO ANNUEL 26-64 ANS (LC)	52 975,61	1,93	60 482,49	2,18	-7 506,88	-12,41
70610220 – ABO ANNUEL 15-25 ANS (JE	532 476,45	19,36	518 021,27	18,66	14 455,18	2,79
70610230 – ABO ANNUEL 11-14 ANS (CO	409 097,05	14,88	395 847,63	14,26	13 249,42	3,35
70610240 – ABO ANNUEL 11 ANS (PRI	20 817,30	0,76	20 941,45	0,75	-124,15	-0,59
70610250 – ABO ANNUEL HANDICAPES	55 245,72	2,01	49 456,95	1,78	5 788,77	11,70
70610260 – ABO ANNUEL 65 ANS et + (R	23 337,22	0,85	22 170,27	0,80	1 166,95	5,26
70611000 – SERVICES SPECIFIQUES	355 374,89	12,92	432 790,73	15,59	-77 415,84	-17,89
70612010 – CARNETS DE TICKETS TPM	15 954,54	0,58	13 983,28	0,50	1 971,26	14,10
70612040 – COURSES TAXI	35 002,01	1,27	38 466,00	1,39	-3 463,99	-9,01
70612080 – FRAIS D' ADMISSION TPMR	618,17	0,02	518,17	0,02	100,00	19,30
70613000 – PASSAGES EN GARE ROUTIE	93 234,62	3,39	80 293,71	2,89	12 940,91	16,12
70614000 – LOCATION 2 ROUES	49 724,35	1,81	47 936,26	1,73	1 788,09	3,73
70670000 – LOCATION DE VEHICULES	11 390,32	0,41	20 541,26	0,74	-9 150,94	-44,55
70680000 – SERVICES ACCESSOIRES AU	125,00		210,00	0,01	-85,00	-40,48
70880000 – REDEVANCE PUBLICITE	42 000,00	1,53	42 630,00	1,54	-630,00	-1,48
70880100 – AUTRES PRODUITS DES ACT	9 344,48	0,34	11 479,03	0,41	-2 134,55	-18,60
Consommations sur prestations	805 299,88	29,28	863 607,93	31,12	-58 308,05	-6,75
60211000 – ACHAT DE CARBURANT	675 267,31	24,56	763 825,23	27,52	-88 557,92	-11,59
60213000 – ACHAT DE LUBRIFIANT	5 377,82	0,20	14 570,34	0,52	-9 192,52	-63,09
60214000 – ACHAT DE PNEUMATIQUE	47 506,50	1,73	40 811,69	1,47	6 694,81	16,40
60215000 – ACHATS DE PIECE DE RECH	143 505,58	5,22	154 880,55	5,58	-11 374,97	-7,34
60222000 – ACHAT DE PRODUITS D'EN	6 910,85	0,25	7 473,18	0,27	-562,33	-7,52
60223000 – ACHAT DE FOURNITURES D	6 380,15	0,23	7 805,29	0,28	-1 425,14	-18,26
60227000 – ACHAT DE TITRES DE TRAN	580,00	0,02	20 104,10	0,72	-19 524,10	-97,12
60320100 – VARIATION DES STOCKS CA	30 508,00	1,11	-17 722,00	-0,64	48 230,00	-272,15
60320200 – VARIATION DES STOCKS PR	79,00		-71,00		150,00	-211,27
60320300 – VARIATION DES STOCKS LU	1 519,00	0,06	-5 322,00	-0,19	6 841,00	-128,54
60320500 – VARIATION DES STOCKS PI	-2 639,00	-0,10	-13 201,00	-0,48	10 562,00	-80,01
60320700 – VARIATION DES STOCKS TI	23,00		-10,00		33,00	-330,00
60920000 – RABAIS REMISE RISTOURNE	-109 718,33	-3,99	-109 536,45	-3,95	-181,88	0,17
MARGE BRUTE SUR PRESTATIONS	1 944 678,85	70,72	1 911 843,39	68,88	32 835,46	1,72
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 749 978,73	100,00	2 775 451,32	100,00	-25 472,59	-0,92
MARGE BRUTE GLOBALE	1 944 678,85	70,72	1 911 843,39	68,88	32 835,46	1,72

Prestation vendues – service spécifiques : baisse liée au Carrefour de l'orientation qui a eu lieu en 2024 mais pas en 2025.

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres achats et charges externes	5 394 568,79	196,17	5 370 461,38	193,50	24 107,41	0,45
Achats non stockés	57 896,21	2,11	59 284,07	2,14	-1 387,86	-2,34
60610100 – ELECTRICITE	27 149,81	0,99	27 505,16	0,99	-355,35	-1,29
60610200 – EAU	6 400,95	0,23	2 121,59	0,08	4 279,36	201,71
60610300 – GAZ	1 406,38	0,05	813,63	0,03	592,75	72,85
60630000 – FOURNITURES ENTRETIEN	3 602,47	0,13	6 108,12	0,22	-2 505,65	-41,02
60640000 – ACHATS DE FOURNITURES	12 116,90	0,44	16 746,30	0,60	-4 629,40	-27,64
60660000 – CARBURANTS–NON STOCKE	7 219,70	0,26	5 989,27	0,22	1 230,43	20,54
Sous-traitance général	4 417 426,84	160,63	4 304 135,97	155,08	113 290,87	2,63
61110000 – SOUS-TRAITANCE TRANSP	304 371,56	11,07	334 110,67	12,04	-29 739,11	-8,90
61110100 – SOUS-TRAITANCE TAXI	93 597,44	3,40	83 146,49	3,00	10 450,95	12,57
61110200 – SOUS-TRAITANCE NETTOYA	63 713,49	2,32	62 478,54	2,25	1 234,95	1,98
61110300 – SOUS-TRAITANCE REPARAT	125 710,83	4,57	112 219,24	4,04	13 491,59	12,02
61110500 – SOUS-TRAITANCE TRANSP	3 830 033,52	139,28	3 712 181,03	133,75	117 852,49	3,17
Locations	67 006,78	2,44	70 453,73	2,54	-3 446,95	-4,89
61350000 – LOCATIONS MOBILIERES	67 006,78	2,44	70 453,73	2,54	-3 446,95	-4,89
Entretiens et réparations	481 317,31	17,50	528 876,64	19,06	-47 559,33	-8,99
61520000 – ENTRETIEN SUR BIENS IM	25 563,50	0,93	32 364,97	1,17	-6 801,47	-21,01
61550000 – ENTRETIEN SUR BIENS MO	5 317,09	0,19	1 969,86	0,07	3 347,23	169,92
61560000 – MAINTENANCE	450 436,72	16,38	494 541,81	17,82	-44 105,09	-8,92
Primes d'assurances	156 224,25	5,68	150 192,70	5,41	6 031,55	4,02
61610000 – ASSURANCES MULTIRISQU	156 224,25	5,68	150 192,70	5,41	6 031,55	4,02
Services extérieurs divers	3 801,72	0,14	17 997,26	0,65	-14 195,54	-78,88
61810000 – DIVERS (Documentations)	1 647,72	0,06	17 997,26	0,65	-16 349,54	-90,84
61810100 – ETUDES	2 154,00	0,08			2 154,00	
Personnel extérieur	24 356,01	0,89	40 155,54	1,45	-15 799,53	-39,35
62110000 – PERSONNEL INTERIMAIRE	24 356,01	0,89	40 155,54	1,45	-15 799,53	-39,35
Rémunérat° d'intermédi. & honoraires	20 052,14	0,73	21 393,12	0,77	-1 340,98	-6,27
62220000 – COMMISSIONS ET COURT.A	9 136,48	0,33	9 703,12	0,35	-566,64	-5,84
62260000 – HONORAIRES	10 915,66	0,40	11 690,00	0,42	-774,34	-6,62
Publicités, publications	70 759,20	2,57	69 171,12	2,49	1 588,08	2,30
62310000 – ANNONCES ET INSERTIONS	2 505,00	0,09	2 582,50	0,09	-77,50	-3,00
62330000 – MANIFESTATION FOIRES E	17 730,42	0,64	18 565,47	0,67	-835,05	-4,50
62360000 – CATALOGUES ET IMPRIMES	38 623,78	1,40	33 178,15	1,20	5 445,63	16,41
62380000 – DIVERS–SPONSORING RELA	11 900,00	0,43	14 845,00	0,53	-2 945,00	-19,84
Transports	5 068,46	0,18	5 407,13	0,19	-338,67	-6,26
62410000 – TRANSPORTS SUR ACHATS	251,33	0,01	565,00	0,02	-313,67	-55,52
62440000 – TRANSPORTS ADMINISTRAT	4 817,13	0,18	4 842,13	0,17	-25,00	-0,52
Déplacements, missions & réceptions	16 512,67	0,60	26 462,11	0,95	-9 949,44	-37,60
62510000 – VOYAGES ET DEPLACEMENT	4 949,62	0,18	5 586,16	0,20	-636,54	-11,39
62560000 – MISSIONS	5 057,40	0,18	9 768,54	0,35	-4 711,14	-48,23
62570000 – RECEPTIONS	3 696,87	0,13	5 622,30	0,20	-1 925,43	-34,25
62571000 – REPAS	2 808,78	0,10	5 485,11	0,20	-2 676,33	-48,79
Frais postaux et télécommunications	20 805,30	0,76	23 233,31	0,84	-2 428,01	-10,45
62610000 – FRAIS D'AFFRANCHISSEME	11 499,68	0,42	13 555,63	0,49	-2 055,95	-15,17
62621000 – TELEPHONE FIXE	493,20	0,02	883,00	0,03	-389,80	-44,14
62622000 – TELEPHONE PORTABLE	3 909,05	0,14	4 026,02	0,15	-116,97	-2,91
62623000 – INTERNET	4 598,57	0,17	4 531,96	0,16	66,61	1,47
62624000 – RADIO-TELEPHONE	304,80	0,01	236,70	0,01	68,10	28,77
Services bancaires et assimilés	8 533,26	0,31	6 089,71	0,22	2 443,55	40,13
62700000 – SERVICES BANCAIRES ET AS	8 533,26	0,31	6 089,71	0,22	2 443,55	40,13

Consommation sur prestations :

- **Autres charges** : augmentation de 24 000 €.
- **Sous-traitance Périurbaine** : augmentation de 3.17 % suite à la reprise d'une ligne gérée par la Région jusqu'en septembre 2024 et décomptée en année pleine sur 2025.

Compte de résultat (avec variation)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Autres services extérieurs divers</i>	44 808,64	1,63	47 608,97	1,72	-2 800,33	-5,88
62810000 – CONCOURS DIVERS (cotisatio	28 601,00	1,04	27 880,00	1,00	721,00	2,59
62870000 – REMBOURSEMENT DE FRAI	15 145,50	0,55	16 907,84	0,61	-1 762,34	-10,42
62880000 – SERVICES EXTERIEURS DIV	1 062,14	0,04	2 821,13	0,10	-1 758,99	-62,35
VALEUR AJOUTEE	-3 449 889,94	-125,45	-3 458 617,99	-124,61	8 728,05	-0,25
Subventions d'exploitation	9 287 747,05	337,74	9 250 277,78	333,29	37 469,27	0,41
74000000 – SUBVENTION D'EQUILIBRE	9 287 747,05	337,74	9 245 649,78	333,12	42 097,27	0,46
74800000 – AUTRES SUBVENTIONS			4 628,00	0,17	-4 628,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	173 674,47	6,32	197 729,95	7,12	-24 055,48	-12,17
63310000 – VERSEMENT DE TRANSPOR	19 734,49	0,72	19 513,16	0,70	221,33	1,13
63320000 – COTISATIONS VERSEES AU	16 445,75	0,60	16 260,75	0,59	185,00	1,14
63330000 – PARTICIPATION PRO A LA F	59 553,86	2,17	95 491,77	3,44	-35 937,91	-37,63
63340000 – PARTICIPATION A L'EFFOR	14 797,00	0,54	14 633,00	0,53	164,00	1,12
63511100 – COTISATION FONCIERE DE	12 832,00	0,47	7 996,00	0,29	4 836,00	60,48
63511200 – COTISATION SUR LA VALEU	2 127,00	0,08	2 183,00	0,08	-56,00	-2,57
63512000 – TAXES FONCIERES	25 244,00	0,92	24 234,00	0,87	1 010,00	4,17
63520000 – TAXES SUR LE CHIFFRE D'A	8 998,70	0,33	6 060,27	0,22	2 938,43	48,49
63540000 – DROITS D'ENREGISTREMEN	2 534,04	0,09			2 534,04	
63580000 – AUTRES DROITS (administrati	3 236,00	0,12	3 209,00	0,12	27,00	0,84
63581000 – VISITES TECHNIQUES	8 171,63	0,30	8 149,00	0,29	22,63	0,28
Charges de personnel	4 783 659,49	173,95	4 727 713,85	170,34	55 945,64	1,18
Rémunérations du personnel	3 380 298,59	122,92	3 337 217,49	120,24	43 081,10	1,29
64110000 – SALAIRES,APPOINTEMENTS	2 798 065,94	101,75	2 749 867,15	99,08	48 198,79	1,75
64110100 – SALAIRES, HEURES SUPPLE	25 879,08	0,94	-6 285,31	-0,23	32 164,39	-511,74
64120000 – CONGES PAYES	17 963,00	0,65	41 104,00	1,48	-23 141,00	-56,30
64130000 – PRIMES ET GRATIFICATION	434 416,85	15,80	461 160,41	16,62	-26 743,56	-5,80
64140100 – INDEMNITES ET AVANTAG	11 361,97	0,41	6 461,70	0,23	4 900,27	75,84
64140200 – INDEMNITES DE RETRAITE	33 859,78	1,23	30 918,30	1,11	2 941,48	9,51
64140300 – INDEMNITES DE LICENCIE	10 840,98	0,39	4 955,65	0,18	5 885,33	118,76
64140400 – INDEMNITES DIVERSES			941,11	0,03	-941,11	-100,00
64140500 – INDEMNITES NETTOYAGE	2 969,64	0,11	3 568,00	0,13	-598,36	-16,77
64140600 – FORFAIT MOBILITE DURAB	1 500,00	0,05	1 650,00	0,06	-150,00	-9,09
64140900 – PRIMES DE REPAS DECALES	43 441,35	1,58	42 876,48	1,54	564,87	1,32
Charges sociales	1 212 994,06	44,11	1 204 158,63	43,39	8 835,43	0,73
64510000 – COTISATIONS A L' URSSAF	756 629,87	27,51	755 764,55	27,23	865,32	0,11
64520000 – COTISATIONS AUX MUTUE	83 067,60	3,02	83 530,56	3,01	-462,96	-0,55
64531000 – COTISATIONS AUX CAISSES	42 624,66	1,55	37 951,15	1,37	4 673,51	12,31
64532000 – COTISATIONS AUX CAISSES	168 951,36	6,14	167 878,64	6,05	1 072,72	0,64
64533000 – COTISATIONS RET COMPLE	19 805,61	0,72	18 152,12	0,65	1 653,49	9,11
64540000 – COTISATION AUX POLE EM	97 452,61	3,54	97 721,69	3,52	-269,08	-0,28
64580000 – COTISATIONS AUX AUTRES	19 108,45	0,69	17 923,31	0,65	1 185,14	6,61
64581000 – COTISATIONS PREVOYANC	25 353,90	0,92	25 236,61	0,91	117,29	0,46
Autres charges sociales	70 634,28	2,57	46 819,08	1,69	23 815,20	50,87
64720000 – VERSEMENT AUX COMITES	19 734,49	0,72	19 513,16	0,70	221,33	1,13
64750000 – MEDECINE DU TRAVAIL, P	9 835,49	0,36	9 086,36	0,33	749,13	8,24
64760000 – VETEMENTS DE TRAVAIL	30 404,30	1,11	4 811,56	0,17	25 592,74	531,90
64780000 – AUTRES CHARGES SOCIALE	10 660,00	0,39	13 408,00	0,48	-2 748,00	-20,50
Autre charges de personnel	119 732,56	4,35	139 518,65	5,03	-19 786,09	-14,18
64800000 – AUTRES CHARGES DE PERS	73 988,96	2,69	95 360,64	3,44	-21 371,68	-22,41
64810000 – AUTRES CHGES PERSO-CHE	42 672,50	1,55	41 398,50	1,49	1 274,00	3,08

Impôts, taxes : diminution de 24 000 € liée à une baisse des formations sur 2025.

Charges de personnel : augmentation de 56 000 €, masse salariale maîtrisée.

Compte de résultat (avec variation)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
64820000 – CONTRIBUTION AU DIALOG	2 899,97	0,11	2 759,51	0,10	140,46	5,09
64880000 – AUTRES CHARGES DE PERS	171,13	0,01			171,13	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	880 523,15	32,02	866 215,99	31,21	14 307,16	1,65
Reprises sur charges et Transferts						
Autres produits	31 468,30	1,14	19 935,30	0,72	11 533,00	57,85
75810000 – INDEMNITES INFRACTION	676,35	0,02	1 295,46	0,05	-619,11	-47,79
75820000 – INDEMNISATIONS	6 550,00	0,24	680,00	0,02	5 870,00	863,24
75830000 – DUPLICATAS	11 160,00	0,41	9 272,74	0,33	1 887,26	20,35
75860000 – REGLEMENT PAR PRELEVE	1 719,98	0,06	2 225,40	0,08	-505,42	-22,71
75880000 – AVANTAGE EN NATURE	11 361,97	0,41	6 461,70	0,23	4 900,27	75,84
Dot. amortissements et provisions	955 848,21	34,76	930 154,57	33,51	25 693,64	2,76
68110000 – DOTATIONS AUX AMORTISS	955 848,21	34,76	930 154,57	33,51	25 693,64	2,76
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-43 856,76	-1,59	-44 003,28	-1,59	146,52	-0,33
Charges financières	57 372,87	2,09	56 191,04	2,02	1 181,83	2,10
66100000 – CHARGES D'INTERETS	57 372,87	2,09	56 191,04	2,02	1 181,83	2,10
Résultat financier	-57 372,87	-2,09	-56 191,04	-2,02	-1 181,83	2,10
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-101 229,63	-3,68	-100 194,32	-3,61	-1 035,31	1,03
Produits exceptionnels	118 262,83	4,30	100 194,32	3,61	18 068,51	18,03
77180000 – AUTRES PRODUITS EXCEPT	4,05		5,54		-1,49	-26,90
77510000 – PRODUITS CESSION ELEME	18 070,00	0,66			18 070,00	
77700000 – QUOTE PART SUBVENTION	100 188,78	3,64	100 188,78	3,61		
Charges exceptionnelles	17 033,20	0,62			17 033,20	
67500000 – VALEURS COMPTABLES DES	17 033,20	0,62			17 033,20	
Résultat exceptionnel	101 229,63	3,68	100 194,32	3,61	1 035,31	1,03
RESULTAT NET DE L'EXERCICE						

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2025.

IX. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Conformément à l'instruction comptable et budgétaire M4 qui définit les règles comptables à appliquer dans les régies autonomes dotées de la personnalité morale, il convient de procéder à l'affectation des résultats constatés de la manière suivante :

Résultat cumulé	au 31/12/2024	Part de l'exercice affecté en investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat cumulé au 31/12/2025
Investissement	779 214,10 €		-205 466.35 €	573 747.75 €
Fonctionnement	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Total	779 214,10 €		-205 466.35 €	573 747.75 €

Le compte administratif 2025 dégage un excédent cumulé d'investissement de 573 748 €.

Le Conseil d'administration approuve l'affectation du résultat cumulé de la section d'investissement en report au compte 001 au budget supplémentaire.

X. EMPRUNT POUR ACQUISITION DE BUS

Conformément aux dispositions de la délibération n°5 du 05 avril 2012 relative à la participation de Transports Publics du Choletais aux groupements de commandes de la Centrale d'Achat du Transport Public, un marché subséquent a été passé par la Centrale d'Achat du Transport Public pour la livraison de bus en 2026.

Afin de financer cet achat, Transports Publics du Choletais souhaite souscrire un emprunt de 500 000 € avec un déblocage en une seule fois avant le 29 juillet 2026.

Après consultation auprès de plusieurs établissements bancaires, l'offre de la Banque Postale est apparue comme la plus favorable.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement, le Conseil d'Administration, autorise Monsieur Pierre MERCIER, Directeur Général, à réaliser l'emprunt et à signer le contrat de prêt et toutes les pièces relatives aux conditions de remboursement auprès de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- **Montant du prêt : 500 000 €**
- **Durée du contrat de prêt : 10 ans**
- **Mobilisation des fonds : déblocage en une seule fois avant le 29/07/2026.**
- **Taux d'intérêt annuel : Livret A + 1.10%**
- **Objet du contrat de prêt : Financement de l'acquisition de bus**
- **Périodicité des échéances : trimestrielle**
- **Mode d'amortissement : amortissement constant**
- **Commission d'engagement : 300 €**
- **Indemnité de remboursement anticipé : total ou partiel moyennant le paiement d'une indemnité de compensation calculée sur le capital remboursé par anticipation.**

La séance a été levée à 17h30.

Le Président, Dominique LANDREAU.

